

ASSEMBLÉE NATIONALE

PORTANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 362)

AMENDEMENT

N ° AS92

présenté par

M. Juvin, M. Ray, M. Vatin, M. Jean-Pierre Vigier, M. Brigand, M. Habert-Dassault, M. Bazin,
M. Forissier, M. Meyer Habib, M. Viry et M. Neuder

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.